

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mardi 11 février, à 18h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire.**

Date de la convocation du Conseil municipal : 04 février 2025

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **13** - votants **18**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie – COURT Sylvie - FEUILLASSIER Stéphanie – FEUTRIER Lucie - GARCIN Aurélien – GRANGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : M. DEJY Guillaume

Pouvoirs de : Mme BELLEVILLE Patricia à M. ARMANDIE Jean-Pierre
M. CHARPIOT François à M. BERARD Maxime
Mme CHIAPPONI Marina à Mme HAUBER-IMBERT Isabelle
M. DU PONTAVICE Quentin à CERBINO-BARBEROUX Sylvie
M. FIORONI Stéphane à Mme. PICHET Catherine
Mme COURT Sylvie à Mme FEUILLASSIER Stéphanie pour les délibérations 20250211-18 / 20250211-19 / 20250211-20

Secrétaire de séance : BERARD Maxime

OBJET : Finances – Affectation des résultats 2024 – Budget CAMPING

N° 20250211-04

Rapporteur : Mme le Maire

Synthèse et exposé des motifs

Madame Le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT que le compte financier unique doit être voté avant l'affectation des résultats ;

CONSIDERANT que le compte financier unique de la commune de Guillestre du budget camping pour l'exercice 2024 a été arrêté ;

VU les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°20250211-01 relative à l'adoption du CFU 2024 pour le budget principal et les budgets annexes ;

VU le Budget Primitif et les décisions modificatives du budget camping de l'exercice 2024 ;

VU l'avis de la Commission Finances du 28 janvier 2025 ;

VU l'avis des bureaux municipaux des 13 et 20 janvier 2025.

Le Conseil municipal, après le vote du Compte financier unique 2024 du budget du Camping, constate les résultats budgétaires suivants :

BUDGET CAMPING	Résultat de clôture 2023 (Hors RAR)	Part affectée à l'investissement 2024	Résultat de l'exercice 2024 (hors 001)	Solde des restes à réaliser 2024	Résultat de clôture 2024 (hors RAR)
INVESTISSEMENT	120 616.27 €	X	- 63 095.51 €	- 44 677.23 €	57 520.76 €
FONCTIONNEMENT	-2 141.70 €	X	93 269.34 €	X	91 127.64 €

- La section d'investissement (hors RAR) de l'année 2024 présente un excédent de **57 520.76 €**.
- La section de fonctionnement de l'année 2024 présente un excédent de **91 127.64 €** ;
- Le résultat de clôture de la section d'investissement (en tenant compte des RAR) est positif, il n'est donc pas nécessaire de combler un déficit avec un excédent de fonctionnement, au 1068.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** l'affectation des résultats 2024 du budget du Camping ;
- **PREND ACTE** de la parfaite concordance du compte financier unique du Comptable Public qui a fait l'objet d'une précédente délibération lors de la présente séance ;
- **DECIDE** que la totalité du résultat de clôture 2024 de la section de fonctionnement à savoir la somme de **91 127.64 €** sera reporté au compte 002 en fonctionnement (excédent de fonctionnement reporté) ;
- **DECIDE** qu'un excédent de **57 520.76 €** sera reporté au compte 001 en investissement (excédent d'investissement reporté).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 13 février 2025,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 13 février 2025
Publié le : 13 février 2025

